

COMPTE RENDU

**Réunion de quartier Grottes-Grande-Rive
Le 25 mai 2018**

Étaient Présents :

Madame Alex Coleman, membre du comité de quartier
Madame Mireille Charvet, membre du comité de quartier
Madame Josée Felbaum, membre du comité de quartier
Madame Patricia Llabres, membre du comité de quartier
Monsieur Raphaël Veronneau, membre du comité de quartier
Monsieur Patrick Bourcier, membre du comité de quartier
Monsieur André Parnot, membre du comité de quartier
Madame Isabelle Lavanchy, élue référente du comité de quartier
Madame Josiane Lei, adjointe au Maire, habitante du quartier
Madame Viviane Viollaz, élue en charge des quartiers
Madame Magali Modaffari, élue habitant le quartier
Madame Pascale Escoubès, élue, habitante du quartier

Participaient également :

Madame Maud Perrot, *coordinatrice comités de quartiers- Ville Évian*
Monsieur Bertrand Vouaux, *Directeur des Services Techniques- Ville Évian*

Ordre du jour :

- 1- Informations diverses sur le fonctionnement du comité de quartier
- 2- Informations techniques/travaux
- 3- Questions des membres du comité
- 4- Points divers

1- Informations diverses sur le fonctionnement du comité de quartier

Rappel de la mission des comités

- Impliquer davantage les évianais/ses de leur quartier
- Faciliter et permettre un dialogue plus direct entre habitants et élus (Apporter une réponse motivée à toutes les interrogations -même négative et postérieurement)
- Collecter et transmettre les remarques et suggestions des habitants du quartier

- Informer les habitants du quartier sur les projets municipaux d'amélioration du quartier
- Faire que les habitants soient force de proposition pour un projet d'animation de quartier

Toute question aura une réponse, même si *tout n'est pas réalisable*

La réponse sera apportée dans le compte rendu avec les éléments des services.

Pour tous les contacts en dehors des réunions : passer par le service des quartiers qui s'occupera d'informer l'élu référent, le conseiller délégué aux quartiers et le service concerné. Lorsque l'élu est sollicité de manière directe, il ne doit pas hésiter à faire remonter l'information à la référente quartier.

Il existe également un policier municipal référent du quartier dont voici le numéro de téléphone : 06 15 99 02 45.

1- Informations travaux

La réfection du parking et de la chaussée face à la superette a été réalisée.

La question se pose du sens de circulation de cette chaussée car les véhicules montent de ce côté et redescendent de l'autre et ne passent pas devant les containers enterrés. Les poubelles sont déposées dans les containers vers les « Liserons ».

Il pourrait être proposé de revoir ce sens de circulation afin d'inciter les habitants à utiliser les moloks de leur résidence.

Un contact va être pris avec le bailleur social qui s'occupe de la résidence.

Dans les travaux à venir :

- Réfection de l'avenue des Grottes, l'enrobé va être réalisé cet automne.
- La chaussée va être refaite sur la RD 1005, à l'endroit de l'hôtel des Cygnes. Les travaux sont prévus à l'automne et réalisés par le conseil départemental. Ces travaux devraient permettre de réduire la vitesse de circulation avec la création d'un plateau ralentisseur.

La ville va en profiter pour sécuriser l'intersection et le passage piéton et la sortie des véhicules à l'image de l'avenue des Acacias avec la création « d'oreilles » permettant davantage de visibilité pour les voitures qui souhaitent s'engager sur la route départementale.

La ville a revu sa politique de stationnement et propose l'installation de zones vertes à durée plus longues notamment. (8h).

Des abonnements résidents ont également été créés ainsi que des abonnements tous publics de courte durée.

Le déploiement des nouveaux horodateurs se fera à la fin de l'été et permettra le règlement par carte bancaire ainsi qu'une application téléphone permettant de régler son stationnement sans avoir à aller à l'horodateur. L'idée est de pouvoir proposer des outils pour offrir du stationnement adapté à tous les usages.

3-Questions des membres du comité

Quid de Grande-Rive, le stationnement est en zone bleue, c'est toujours le cas avec le nouveau plan de stationnement ? La problématique est que la zone est limitée à 4h.

Réponse donnée en réunion : la Place Bonnaz est passée en zone bleue car la commune de Neuvécelle avait mis en zone bleue tous ces bords de quais, il a donc fallu harmoniser pour éviter que les véhicules ne se reportent sur la place Bonnaz. Elle va rester en zone bleue comme l'avenue d'Abondance et l'avenue des Grottes.

La zone reste à 4h car si on change de zonage, il y a un risque de voir des voitures qui restent la journée (type parking relais) et empêchent le stationnement des riverains.

Les disques sont en vente à l'Office de tourisme et dans les commerces d'Évian.

L'arrêté de stationnement zone bleue va être vérifié afin que la pause méridienne soit gratuite comme pour les zones rouge, orange et verte.

Le carrefour des Thermes et celui au niveau de la Croustillante sont dangereux. Qu'en est-il ? La ville a mandaté un cabinet sur une étude de circulation qui devrait permettre d'avoir une vision globale et les points de la ville à améliorer pour proposer ensuite des aménagements (types rond-point ou autre).

Sur l'avenue de Lausanne, il y a régulièrement du stationnement sauvage, est-ce toléré ou interdit ?

Réponse donnée en réunion : Le parking est interdit car il peut représenter un danger pour les piétons. C'est beaucoup le cas en période estivale avec les utilisateurs du VVF. LA gestion Avec le nouveau stationnement, l'étude de circulation, cela devrait permettre d'améliorer cette problématique.

Les véhicules sur le parking devant le VVF ont été détériorés plusieurs fois.

Réponse apportée : La police municipale a en effet constaté ces dégradations. Des rondes plus régulières sont organisées. Récemment, plusieurs interpellations ont eu lieu. Il ne faut hésiter à appeler la police municipale ou nationale.

Serait-il possible de retirer les panneaux lorsque les maisons ont été vendues afin d'éviter les infractions ?

La police municipale a été avertie. L'agence immobilière a été contactée pour lui demander de retirer les panneaux.

Il est noté un manque de places dans les résidences ou immeubles, comment peut-on faire ? Réponse apportée lors de la réunion : Le PLU et la commission d'urbanisme imposent deux parkings par logement à chaque fois. Si le nombre n'est pas respecté, le permis de construire n'est pas accepté.

Cette disposition est valable pour tous les logements sauf pour les logements sociaux où la commune ne peut exiger qu'un seul parking par logement social.

Avenue d'Ausnières, les voitures circulent à grande vitesse notamment dans le virage. C'est également le cas des bus urbains.

Réponse : la police municipale a été prévenue et va aller faire des contrôles plus réguliers. La société de bus va être contactée afin qu'ils puissent rappeler à leurs conducteurs la vitesse autorisée qu'il convient de respecter.

Problèmes des ordures ménagères. Elles sont parfois pleines et d'autres vides.

Avec un point noir vers l'immeuble Liseron avenue des Grottes.

Réponse apportée en réunion : les incivilités augmentent. Parfois les gens déposent leurs poubelles à côté sans chercher à voir si le container est plein, par mimétisme, les suivants font pareil. Le point noir identifié est du notamment à ce sens de circulation de l'immeuble en face de la superette, avenue des Grottes. Si le projet de modification du sens est accepté, cela permettrait d'utiliser davantage les moloks en bas de la résidence.

La ville peut dresser des amendes pour celles et ceux qui laisseraient leurs poubelles, cartons ou autres à côté des moloks, c'est déjà le cas.

Serait-il possible de mettre en place une benne une fois par mois comme c'était le cas auparavant.

Réponse apportée en réunion : ces bennes étaient source de nuisances pour le proche voisinage et d'insécurité notamment en début de soirée.

Il existe des déchetteries à proximité ouvertes tous les jours y compris le dimanche matin qui sont justement faites pour déposer les encombrants et autres ordures.

Pour les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer, la ville a mis en place une collecte des encombrants par le biais du CCAS dont voici le numéro pour que cela puisse être organisé : 04 50 74 32 60.

Serait-il possible de créer une campagne dans le quartier afin que les gens qui ont des véhicules aident ceux qui n'en ont pas et qui souhaiteraient apporter des encombrants à la déchetterie. Cela permettrait de rendre service et de créer des liens entre les habitants du quartier.

Réponse apportée en réunion : il s'agit d'une initiative intéressante qui peut être creusée et proposée par le comité avec l'aide de la commune.

Existe-t-il un panneau pour les petites annonces dans le quartier ?

Réponse apportée en réunion : il existe un panneau associatif où les événements, animations sont affichées. La gestion est faite par la commune.

Chemin du Vieux moulin, le grillage est cassé par des branches qui reposent sur lui et débordent sur la voie publique.

Réponse apportée en réunion : le service parcs et jardins va se rendre sur place pour constater le problème et remettre en état si besoin.

Avenue d'Abondance, dans la descente, une haie d'un particulier dépasse sur l'espace public.

Réponse apportée en réunion : Chaque année, les services de la commune font un état des haies et espaces verts privés non entretenus et qui ont une incidence sur la voie publique. Ils sont ensuite contactés afin de procéder à la taille de leurs arbres. Dans le cas où ces tailles n'auraient pas été réalisées, la ville intervient et envoie ensuite la facture aux propriétaires.

Les passages piétons entre l'hôtel Hilton et l'hôtel des Cygnes sont nombreux et parfois peu sécurisants pour les piétons, du fait notamment des parkings de voirie. Serait-il possible de d'améliorer cette problématique ?

Réponse apportée en réunion : La ville travaille à l'amélioration des intersections (mises en place d'oreilles pour faciliter la visibilité des véhicules notamment) qui devraient continuer cet automne. De plus, un diagnostic sur l'éclairage public est en cours et les services vont également regarder s'il est possible de matérialiser davantage les passages piétons avec une résine en surépaisseur par exemple.

Est-il possible d'installer des miroirs vers la résidence du Parc ?

Réponse apportée en réunion : ces miroirs sont désormais interdits car ils se sont révélés dangereux du fait d'une mauvaise évaluation des distances.

Il est constaté que les véhicules circulent très rapidement sur l'avenue des Grottes et notamment au niveau de l'école.

Réponse apportée en réunion : un employé communal fait normalement traverser les piétons à cet endroit lors des périodes d'entrées et de sorties d'écoles. Étant absent en ce moment, nous allons voir pour qu'il soit remplacé.

Le gymnase du Mur Blanc aurait besoin d'un coup de propre à l'intérieur, s'il était possible de le repeindre ?

Réponse apportée : la demande a été transmise aux services de la commune pour qu'ils puissent l'inscrire dans l'agenda des travaux effectué sur la commune.

Serait-il possible de mettre en place une boîte à livres sur la place Bonnaz car ces boîtes fonctionnent bien et il en manque une à cet endroit.

Les membres doivent se renseigner s'ils trouvent une barque inutilisée qui pourrait servir de support. Il est tout à fait envisageable d'installer une boîte à livres à cet endroit.

Rue du Vieux Moulin, les potelets sont abimés ou détériorés, serait-il possible de les changer ?

Réponse apportée en réunion : les services techniques vont se rendre sur place et voir s'il est nécessaire de remplacer le mobilier urbain.

Les membres notent que la superette n'a pas l'activité d'avant, la fréquentation n'est haute. Pourtant le VVF envoie régulièrement des clients. Il manque une petite boulangerie ou épicerie dans le quartier.

Il est demandé s'il était possible de demander un représentant des locataires de l'immeuble face à la supérette pour qu'ils viennent au sein du comité de quartier.

Réponse : les candidatures aux comités de quartiers ont été lancées début 2018. Tous les habitants ont été avertis car les flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Nous n'avons pas reçu de candidatures des habitants de cet immeuble.

Nous entretenons de très bonnes relations avec les bailleurs de la commune et pouvons leur faire suivre les éléments d'informations pour leurs locataires.

Les membres se demandent comment se faire connaître au sein du quartier. Ils proposent plusieurs pistes comme créer un vide grenier, ou faire une journée de trocs avec une zone de gratuité comme cela se fait à Sciez.

Il faudrait se renseigner auprès de la commune sur cette journée troc.

Ils souhaitent également créer une nouvelle adresse mail afin que les habitants du quartier puissent correspondre entre eux.

4-Informations diverses / Prochaine réunion

Les formulaires d'autorisations de prises de vue et de fichiers de coordonnées vont être envoyés aux membres. Un doodle va être envoyé aux membres afin de savoir quelle date leur convient.